

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 582-2, 583-2 ET 584-2

582-2 : « Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Repentigny afin d'ajouter aux valeurs de l'organisation le respect du cadre d'Équité, Diversité et Inclusion (EDI) »

583-2 : « Règlement modifiant le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Repentigny afin d'ajouter aux valeurs de l'organisation le respect du cadre d'Équité, Diversité et Inclusion (EDI) »

584-2 : « Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet de la Ville de Repentigny afin d'ajouter aux valeurs de l'organisation le respect du cadre d'Équité, Diversité et Inclusion (EDI) »

Veillez prendre avis que, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, les projets de règlements numéros 582-2, 583-2 et 584-2, identifiés ci-dessus, ont respectivement fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation lors de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le mardi 13 août 2024.

Ces projets de règlements ont pour effet d'adapter le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des élus et du personnel de cabinet de la Ville de Repentigny afin d'ajouter aux valeurs de l'organisation le respect du cadre d'Équité, Diversité et Inclusion (EDI).

Ces règlements seront adoptés par les membres du conseil municipal lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 septembre 2024 à 19 h, à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.

Toute personne intéressée par ces projets de règlements peut les consulter au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 20^e jour du mois d'août 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat